

Question présentée par le député :

M. Jean Romain

Date de dépôt : 3 juin 2014

Question écrite

Conditions d'entrée à l'IUFE pour les enseignants bilingues et test de français

L'école genevoise délivre des certificats de maturité cantonale régis par l'ORM, y compris maintenant quelques écoles privées. Une des conditions est que les professeurs qui y enseignent soient reconnus par le DIP et soient traités de manière identique aux professeurs enseignant à l'Etat en ce qui concerne la certification (anciennement délivrée par les Etudes pédagogiques, puis par l'IFMES, et actuellement par l'IUFE). Des conditions sont donc prescrites :

1. Être immatriculé à l'Université de Genève
2. Être titulaire d'un Bachelor et avoir obtenu 90 crédits ECTS dans la discipline de formation
3. Être titulaire d'un Master ou avoir 45 crédits ECTS de Master et s'engager à terminer son Master au cours de la première année de formation
4. Réussir le test de français
5. Être sélectionné au terme de l'entretien

Pour les professeurs qui enseignent depuis des années déjà en matu bilingue et qui ne sont pas en possession des diplômes pédagogiques nécessaires, il est prévu de passer un VAE (validation des acquis d'expérience) pour savoir s'ils doivent obtenir des compléments, délivrés par l'IUFE.

L'exigence N° 4 implique un test de français. Il est évidemment qu'à Genève, canton francophone où les cours de pédagogie sont donnés en français, les conseils de classe, les circulaires et tout l'appareil administratif est en français, il faut maîtriser raisonnablement la langue professionnelle.

Or, pour les professeurs allophones, (anglophones, italophones, hispanophones ou germanophones) qui enseignent en maturité bilingue, cette exigence est particulièrement contraignante parce que le test est tatillon. En effet, le VAE demande une maîtrise parfaite de la langue. Cela fait sens pour des professeurs qui délivrent leur enseignement en français, mais on peut s'interroger sur la pertinence de ce test dans sa forme actuelle si l'enseignement se donne dans une langue étrangère (anglais, italien, espagnol ou allemand). La difficulté du test d'entrée est telle qu'un allophone n'a que peu de chances de le réussir.

La CIIP édicte le règlement tant du VAE que des conditions d'entrée à l'IUFE. Ces directives qui ne sont soumises à aucun législatif ni fédéral ni cantonal, ni à aucun contrôle intercantonal. Le canton de Genève applique ces directives à la lettre, d'autant plus strictement que la reconnaissance des diplômes de l'IUFE n'est pas encore signée par la Confédération. Veut-on être bon élève et en faire plus qu'il ne faut ?

Or les professeurs d'allemand, et dans une moindre mesure d'anglais manquent à Genève. On ne peut éviter par ailleurs de s'interroger sur la qualité de l'enseignement des langues à Genève si seuls des francophones peuvent réussir le test d'entrée de l'IUFE. Une clarification du DIP est désormais nécessaire.

Ma question est donc la suivante :

Si l'exigence de maîtrise de la langue française est nécessaire, ne doit-on pas nuancer comme critère d'entrée à l'IUFE entre les professeurs francophones et les professeurs allophones qui enseignent en matu bilingue ?

Que le Conseil d'Etat soit remercié de la réponse qu'il voudra bien apporter à cette question urgente.